

PECHE : l'interdiction de commercialisation et vente des huîtres de l'étang de Thau levée

La préfecture de l'Hérault a levé l'interdiction de commercialisation et vente des huîtres de l'étang de Thau liée au norovirus, qui avait été décidée le 30 décembre. Si la consommation des huîtres est à nouveau possible, celle des moules et des palourdes reste proscrite jusqu'à nouvel ordre.